

ARRÊTÉ N° ARR_2022_0689_AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - JUIN

Service : PAT - DECVA - SPORTS JEUNESSE ANIMATION

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP_2016_069 du 29 février 2016,
- VU La délibération du Conseil Départemental n° CD_2021_092 du 10 décembre 2021,
- VU Le règlement départemental 2019 des aides individuelles à l'autonomie,
- VU L'arrêté en vigueur portant délégation de signature à Mme TREBOZ, Directrice Générale des Services du Département,

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Il a été procédé à l'instruction des demandes d'aide au permis de conduire déposées par les bénéficiaires au titre du mois de juin 2022 selon les modalités du règlement départemental adopté en la matière.
Le nombre total de bénéficiaire s'élève à 27.
- ARTICLE 2 Le montant total des crédits mobilisés se monte à 5 400 €, répartis entre les bénéficiaires selon le tableau joint en annexe au présent arrêté.

Signature de l'arrêté

AIDES AUX PERMIS DE CONDUIRE - Répartition globale n°6 - juin 2022

Ville AUTO ECOLE	Nom AUTO ECOLE	montant des aides	nombre de bénéficiaires
COTEAUX DU LIZON	AUTO ECOLE JURA SUD	225 €	1
DOLE	AUTO ECOLE CARD - HORIZON	300 €	2
	ECOLE DE CONDUITE CAMPUS	450 €	2
	ECOLE DE CONDUITE PERFORMANCE	450 €	2
	FORMULE 1 ECOLE DE CONDUITE	375 €	2
	LEDO FORMATION AUTO ECOLE	675 €	4
LONS LE SAUNIER	ECL ECOLE DE CONDUITE LEDONIENNE	225 €	1
	AUTO ECOLE BENOÎT	450 €	2
	TRAJECT AUTO ECOLE	375 €	2
	AUTO ECOLE BOUQUET	225 €	1
	EURL AUTOPREF	225 €	1
ORGELET	LEDO FORMATION ORGELET	225 €	1
SAINT AMOUR	SAINT AMOUR AUTO ECOLE	150 €	1
SAINT CLAUDE	AUTO ECOLE MANU	225 €	1
	AUTO-ECOLE PEDROLETTI - C.CAVALLI	450 €	2
	AUTO ECOLE HAUT JURA	225 €	1
SALINS LES BAINS	SALINS AUTO ECOLE	150 €	1
TOTAL		5 400 €	27